

Madame Nathalie MUYLLE  
Ministre de l'Emploi, de l'Economie  
et de la protection des Consommateurs

59-61, rue Ducale

1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 14 avril 2020

Objet : Approbation d'un projet de norme « anti-blanchiment (AML) »

Madame la Ministre,

Le Président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises a transmis au Conseil supérieur des Professions économiques, en date du 13 décembre 2018, un projet de « norme relative à l'application de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces ». Dans la mesure où il s'agit d'une norme commune avec l'IEC et l'IPCF, une demande d'avis a été adressée conjointement au Conseil supérieur.

Ce projet de norme a fait l'objet, conformément aux dispositions contenues dans l'article 31 de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises, d'une consultation publique organisée par l'IRE (entre le 11 juin et le 11 août 2018) avant d'être transmis au Conseil supérieur.

Avant de procéder à l'examen de la demande d'approbation du projet de norme, le Conseil supérieur a procédé à différentes démarches (obligations et options prévues par l'article 31 de la loi précitée) :

- consultation du Collège de supervision des réviseurs d'entreprises (CSR) sur le projet de norme soumis pour approbation ;
- consultation de la Banque nationale de Belgique (BNB) sur le projet de norme soumis pour approbation ;
- consultation de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) sur le projet de norme soumis pour approbation ;
- audition des représentants de l'IRE dans le cadre de la réunion du Conseil supérieur du 10 avril 2019 et du 17 octobre 2019. Au vu de la situation sanitaire actuelle, l'audition planifiée le 13 mars 2020 a été annulée de commun accord et remplacée par des contacts bilatéraux.

Deux réactions ont été transmises à deux reprises au Conseil supérieur, l'une par le Gouverneur de la Banque nationale de Belgique (courriers datés du 30 août 2019 et du 3 mars 2020), l'autre par la Présidente du Collège de supervision des réviseurs d'entreprises (courriers datés du 10 octobre 2019 et du 27 février 2020) en réponse aux courriers du 20 août 2019 et du 20 février 2020.

Les membres du Conseil supérieur n'ont pas approuvé à trois reprises le projet de norme et ont adressé un courrier en date du 15 avril 2019, du 8 novembre 2019 et du 19 mars 2020 contenant les remarques qu'ils souhaitaient formuler à propos du projet de norme soumis pour approbation. Dans la mesure où il s'agit d'une norme commune avec l'IEC et l'IPCF, un avis/courrier similaire a été adressé par le Conseil supérieur aux deux autres instituts.

Une quatrième mouture du projet de norme soumis pour approbation a été transmise par l'IRE en date du 1<sup>er</sup> avril 2020. Dans la mesure où il s'agit d'une norme commune avec l'IEC et l'IPCF, une demande d'avis a été adressée conjointement au Conseil supérieur.

\*

\* \*

Etant donné que les différentes conditions légales en matière de procédure ont été respectées et au vu du contenu dudit projet de norme adopté par le Conseil de l'IRE en date du 26 octobre 2018, 28 juin 2019, du 20 décembre 2019 et du 27 mars 2020, le Conseil supérieur a décidé d'approuver le projet de « norme relative à l'application de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces ».

Vous voudrez bien trouver, annexés au présent courrier, différents documents :

**1<sup>ière</sup> mouture**

- la version française et la version néerlandaise de la proposition de norme adoptée le 26 octobre 2018 soumises au Conseil supérieur pour approbation (annexe 1) ;
- le courrier du 13 décembre 2018 du Président de l'IRE (commun avec l'IEC et avec l'IPCF) demandant l'approbation (pour ce qui concerne l'IEC et l'IPCF, un avis du Conseil supérieur) du projet de norme, les résultats de la consultation publique et un document de synthèse, établi par l'IRE à la demande du Conseil supérieur, démontrant la suite donnée aux différentes remarques formulées dans le cadre de la consultation publique (annexe 2) ;
- le courrier adressé par le Conseil supérieur en date du 15 avril 2019 au Président de l'IRE (annexe 3) ;
- le courrier adressé par le Conseil supérieur en date du 15 avril 2019 à la Présidente du Collège de supervision des réviseurs d'entreprises (annexe 4) ;

**2<sup>ième</sup> mouture**

- la version française et la version néerlandaise de la proposition de norme adoptée le 28 juin 2019 soumises au Conseil supérieur pour approbation (annexe 5) ;
- le courrier du 26 juillet 2019 du Président de l'IRE (commun avec l'IEC et avec l'IPCF) demandant l'approbation (pour ce qui concerne l'IEC et l'IPCF, un avis du Conseil supérieur) du projet de norme (annexe 6) ;
- le courrier transmis par le Conseil supérieur au Collège de supervision des réviseurs d'entreprises en date du 20 août 2019 (annexe 7) ;
- le courrier transmis par le Conseil supérieur à la FSMA en date du 20 août 2019 (annexe 8) ;
- le courrier transmis par le Conseil supérieur à la BNB en date du 20 août 2019 (annexe 9) ;
- le courrier transmis par le Gouverneur de la BNB au Conseil supérieur en date du 30 août 2019 (annexe 10) ;
- le courrier transmis par la Présidente du Collège de supervision des réviseurs d'entreprises au Conseil supérieur en date du 10 octobre 2019 (annexe 11) ;
- le courrier adressé par le Conseil supérieur en date du 8 novembre 2019 au Président de l'IRE (annexe 12) ;

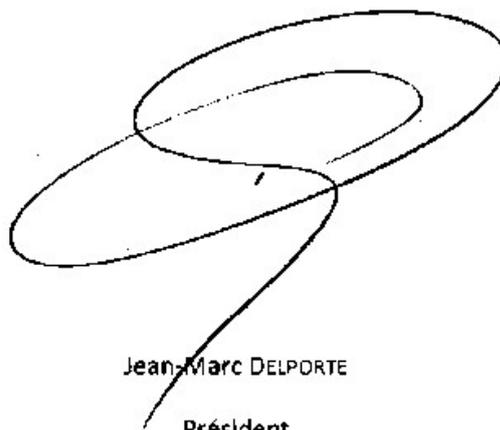
**3<sup>ième</sup> mouture**

- la version française et la version néerlandaise de la proposition de norme adoptée le 20 décembre 2019 soumises au Conseil supérieur pour approbation (annexe 13) ;
- le courrier du 20 décembre 2019 du Président de l'IRE (commun avec l'IEC et avec l'IPCF) demandant l'approbation (pour ce qui concerne l'IEC et l'IPCF, un avis du Conseil supérieur) du projet de norme (annexe 14) ;
- le courrier transmis par le Conseil supérieur au Collège de supervision des réviseurs d'entreprises en date du 20 février 2020 (annexe 15) ;
- le courrier transmis par le Conseil supérieur à la BNB en date du 20 février 2020 (annexe 16) ;
- le courrier transmis par la Présidente du Collège de supervision des réviseurs d'entreprises au Conseil supérieur en date du 27 février 2020 (annexe 17) ;
- le courrier transmis par la BNB au Conseil supérieur en date du 3 mars 2020 (annexe 18) ;
- le courrier adressé par le Conseil supérieur en date du 19 mars 2020 au Président de l'IRE (annexe 19) ;
- le courrier adressé par le Conseil supérieur en date du 19 mars 2020 à la Présidente du Collège de supervision des réviseurs d'entreprises (annexe 20) ;
- le courrier adressé par le Conseil supérieur en date du 19 mars 2020 au Gouverneur de la Banque nationale de Belgique (annexe 21) ;

**4<sup>ème</sup> mouture – version approuvée par le Conseil supérieur en date du 14 avril 2020**

- la version française et la version néerlandaise de la proposition de norme adoptée le 27 mars 2020 soumises au Conseil supérieur pour approbation (annexe 22) ;
- le courrier du 1<sup>er</sup> avril 2020 du Président de l'IRE (commun avec l'IEC et avec l'IPCF) demandant l'approbation (pour ce qui concerne l'IEC et l'IPCF, un avis du Conseil supérieur) du projet de norme (annexe 23) ;
- le courrier adressé par le Conseil supérieur en date du 14 avril 2020 au Président de l'IRE (annexe 24) ;
- le courrier adressé par le Conseil supérieur en date du 14 avril 2020 à la Présidente du Collège de supervision des réviseurs d'entreprises (annexe 25) ;
- le courrier adressé par le Conseil supérieur en date du 14 avril 2020 au Gouverneur de la Banque nationale de Belgique (annexe 26) ;
- l'avis favorable adressé en date du 14 avril 2020 au Président de l'IEC (annexe 27) ;
- l'avis favorable adressé en date du 14 avril 2020 au Président de l'IPCF (annexe 28).

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir à propos de ce dossier et vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma haute considération.



Jean-Marc DELPORTE  
Président